

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 4 février 2021
Convocation faite
Le 21 janvier 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi vingt-sept janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Éric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY (à partir du point n° 2021-01-003), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Eric VISCARDY (jusqu'au point n° 2021-01-002) M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-01-017 Office de Tourisme Communautaire (OTC) : approbation d'une Décision Modificative n° 2 sur le Budget Principal 2020

Vu sa délibération n° 2020-11-269 du 24 novembre 2020, approuvant le Budget Principal de l'Office de Tourisme Communautaire 2020,

Vu les délibérations du Comité de Direction de l'OTC du 17 décembre 2020, reçues le 5 janvier 2021, à la Communauté,

Considérant la nécessité d'ajuster les écritures budgétaires en fonction des crédits qui ont été annulés, compte-tenu de la crise sanitaire de la COVID-19, notamment,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la Décision Modificative n° 2 sur le Budget Principal 2020 de l'OTC, présentée comme suit :

Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
604	Achats d'études et Prest.	- 6 000.00 €	
6061	Fournitures non stock.	- 800.00 €	
607	Achats de marchandises	- 1 200.00 €	
61521	Bâtiments publics	- 700.00 €	
6231	Annonces et Insertions	- 3 000.00 €	
6233	Foires et expositions	- 900.00 €	
6236	Catalogues et imprimés	- 5 000.00 €	
6261	Frais Affranchissement	- 400.00 €	
6288	Autres	- 1 000.00 €	
6411	Salaires	- 17 000.00 €	
6451	Cotisations URSSAF	- 20 000.00 €	
6453	Cotisations caisse retraite	- 4 000.00 €	
6743	Subv. Except de Fonct.	+ 60 000.00 €	
Total Section Exploitation		0.00 €	
TOTAL GENERAL		0.00 €	

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

